

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 mai 2010**

Décision n° **B-2010-1565**

commune (s) : Saint Priest

objet : Autorisation donnée à la Direction interdépartementale des routes (DIR) centre-est de déposer une demande de permis de construire portant sur les biens communautaires situés route de Vienne et cadastrés sous les numéros 75 et 78 de la section AY

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Blein

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 3 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 11 mai 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Lebuhotel, Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Vesco, Julien-Laferrière.

**Bureau du 10 mai 2010**

**Décision n° B-2010-1565**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Autorisation donnée à la Direction interdépartementale des routes (DIR) centre-est de déposer une demande de permis de construire portant sur les biens communautaires situés route de Vienne et cadastrés sous les numéros 75 et 78 de la section AY**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 29 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, par actes du 22 mars 1978 et du 6 août 1979, des tènements immobiliers situés route de Vienne à Saint Priest et cadastrés sous les numéros 75 et 78 de la section AY.

La Direction interdépartementale des routes (DIR) centre-est a sollicité la Communauté urbaine pour qu'elle lui cède ces tènements afin d'y réaliser un centre d'entretien et d'intervention pour la rocade "est".

Sans attendre l'aboutissement de cette cession en cours de transaction et afin de ne pas retarder le cas échéant la réalisation de ce projet, il est proposé au Bureau d'autoriser, d'ores et déjà, la DIR centre-est ou toute société ou personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** la Direction interdépartementale des routes (DIR) centre-est ou toute société ou personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur les tènements communautaires situés route de Vienne à Saint Priest, afin d'y réaliser un centre d'entretien et d'intervention pour la rocade "est".

**2° - Cette autorisation** ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2010.**